

## Sommaire

<b>■ À LA UNE</b>	
Conventions État-UESL .....	2
<b>■ ACTIVITÉ</b>	
Engagements 2005/2006.....	2
Aides aux ménages .....	2
Concours « 1% Relance ».....	3
Prêts « 1% Rénovation Urbaine » .....	4
Offre de services en réseau .....	5
<b>■ CHANTIER</b>	
Évaluation des besoins en logement des salariés LOCA-PASS et loi Scrivener.....	6
<b>■ À NOTER</b>	
Regroupements.....	7
Nominations .....	7
Distinctions.....	7
<b>■ EN BREF</b>	
Guide du logement aidé pour les saisonniers Déménagement de l'UESL .....	7
<b>■ ACCIL-FORMATION</b>	
Stages.....	8

## Éditorial

Deux nouvelles conventions viennent d'être signées entre l'État et l'UESL.

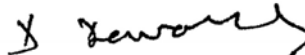
- La première vise à accompagner l'État dans la prolongation du programme national de rénovation urbaine et à appuyer les élus locaux dans la restructuration des quartiers les plus dégradés de notre pays.
- La seconde précise certaines interventions du 1% Logement en faveur du développement de l'offre et de l'accès au logement.



Pour ce nouvel accord, nous avons recherché à préserver les grands équilibres d'emploi des fonds du 1% Logement, issus des conventions signées antérieurement avec l'État. Cela n'a été possible que grâce à la détermination des Partenaires sociaux qui ont obtenu que soit étalé dans le temps notre effort complémentaire pour la rénovation urbaine.

Je voudrais souligner que ces conventions confortent la vocation de notre Mouvement, tout en participant pleinement à une cause d'intérêt général, de répondre aux préoccupations des salariés et des entreprises. En effet, redonner de l'attractivité à des zones devenues déshéritées et pénalisées dans leur développement économique, doit nous permettre de proposer aux salariés de nouveaux logements répondant mieux à leurs attentes ou de requalifier des logements existants qui ne correspondaient plus à leurs besoins.

Daniel DEWAVRIN  
Le Président



### ■ Deux nouvelles conventions entre l'État et l'UESL

La première convention marque la volonté de l'État et des partenaires sociaux de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine. Aux 188 quartiers les plus dégradés se sont en effet ajoutés 300 quartiers complémentaires sur lesquels des projets sont en phase de formalisation. La convention prévoit donc d'élargir la base de programmation du plan et de prolonger les effets de certaines dispositions des conventions d'octobre/décembre 2001 et septembre 2003 jusqu'au 31 décembre 2015.

Les engagements des partenaires sociaux, pris sous réserve de l'engagement de l'État, portent sur une enveloppe d'intervention du 1% Logement pour la rénovation urbaine de 5 000 M€ pour la période 2004-2015. Cette enveloppe comprend pour l'essentiel le financement de l'ANRU, ainsi que la part du 1% Logement dans la bonification d'une nouvelle enveloppe de prêts « PRU », qui fera prochainement l'objet d'une convention tripartite entre l'État, la CDC et l'UESL. On notera enfin la mise

en place d'une structure de suivi et de concertation du partenariat relatif au PNRU entre l'État, l'ANRU et les partenaires sociaux.

La deuxième convention comporte diverses dispositions pour le développement de l'offre et de l'accès au logement. Elle fixe tout d'abord le cadrage du concours « 1% Relance » pour 2006 et 2007, les conditions de gestion du service CIL-PASS assistance et le reprofilage du prêt SECURI-PASS. Elle adapte ensuite la participation du 1% Logement au dispositif PSLA et certaines règles de fonctionnement de Foncière Logement. Elle prévoit également une compilation des conventions et une réflexion d'ensemble sur les frais de gestion des CIL/CCI. Enfin, elle précise les garanties permettant de sécuriser les ressources de la PEEC sur la durée des deux conventions, ainsi du taux de participation des entreprises, du maintien de la compensation financière résultant du relèvement du seuil d'assujettissement et de l'absence de tout prélèvement sur les fonds collectés. ■

## Activité

### Les engagements du 1% Logement en grande masse

	2005	2006*
• Aides aux ménages :	1 660 M€	1 700 M€
• Développement de l'offre locative :	1 230 M€	1 095 M€
dont		
- au titre du plan de rénovation urbaine	660 M€	570 M€
- au titre du plan de cohésion sociale et autres interventions	570 M€	525 M€
• Foncière Logement :	410 M€	700 M€

\* Estimation

### ■ Aides en faveur des ménages :

#### *Une distribution très soutenue en 2005*

Les résultats sur l'ensemble de l'année font apparaître, par rapport à 2004, une nette augmentation du nombre d'aides accordées, avec notamment un niveau d'activité soutenu pour les aides LOCA-PASS et pour les prêts PASS-TRAVAUX, ainsi qu'une légère augmentation des montants investis. Sur l'ensemble de l'année 2005, près de 760 000 aides aux ménages pour 1,66 milliards d'euros versés ont été distribuées par les CIL/CCI, dont :

- 542 686 aides LOCA-PASS, en progression de 14% par rapport à 2004. Cela représente 286 M€ de décaissements pour l'avance du dépôt de garantie et 1,83 MD€ d'engagements pour la

garantie de paiement des loyers et des charges. En 2005, les mises en jeu de garanties ont représenté 1,42% du stock d'engagements nets en fin d'année, contre 1,55% en 2004.

Ce niveau de distribution, tant en nombre qu'en montant, est le plus haut niveau annuel jamais atteint. Un rééquilibrage entre les deux aides a par ailleurs été amorcé, la garantie LOCA-PASS représentant 37% du total des aides accordées en 2005. Par rapport à 2004, la part des bénéficiaires de moins de 30 ans reste stable à 57%, la part des bénéficiaires du parc social diminue de 2 points, à 29%, au profit du parc privé.

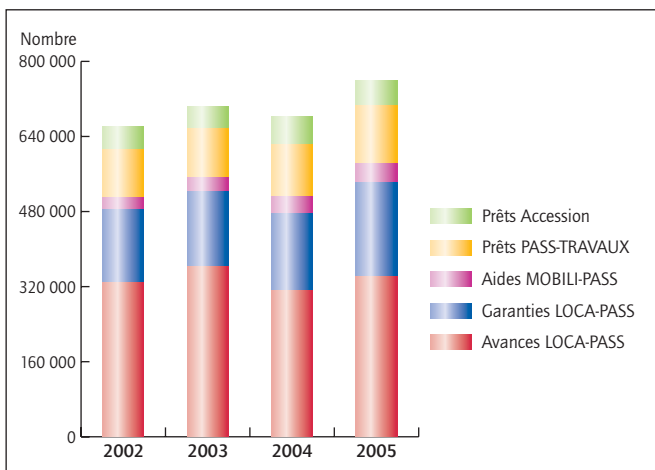
- **40 104 aides MOBILI-PASS**, représentant 75 M€ de montants versés, en hausse de 19 % par rapport à 2004. Le nombre d'aides MOBILI-PASS accordées a encore progressé cette année de 12 %, après un accroissement de 15 % en 2004. 75 % des aides ont été délivrées avec l'accord des entreprises pour des salariés en cours d'embauche ou mutés.

- **123 000 prêts PASS-TRAVAUX**, en progression de 11 % par rapport à 2004. Les montants versés au titre de ces prêts ont été de 788 M€, en hausse de 9 % par rapport à 2004. Le montant moyen accordé est encore cette année de 6 500 € par dossier.

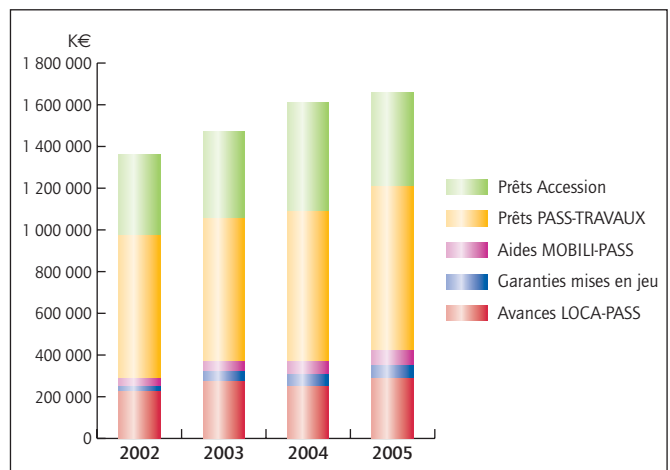
Il est à noter que 20% des ménages bénéficiaires de ce prêt ont des plafonds de ressources inférieurs à 60% des plafonds PTZ.

- **53 000 prêts ACCESSION**, pour un montant de 450 M€. Après une année 2004 atypique, les prêts ACCESSION sont revenus à des niveaux compatibles avec ceux fixés par l'Union. En cumulant ces prêts avec les prêts PASS-TRAVAUX, les nombres et montants annuels augmentent depuis 2002.

Répartition des aides entre 2002 et 2005 (en nombre)



Répartition des aides entre 2002 et 2005 (en euros)



## ■ Concours « 1% Relance »

### Succès pour la 1<sup>re</sup> année de gestion de ce nouveau financement du 1% Logement

#### ■ Des résultats très positifs

Le bilan des engagements pris en 2005 ressort à 188 M€, soit un montant proche de l'enveloppe ajustée en cours d'année à 190 M€. En ajoutant les prêts accordés au titre du « 10% » dans le cadre des exceptions prévues pour les structures collectives et les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage des associations et UES, l'engagement global des CIL/CCI au titre du plan de cohésion

sociale s'établit à 198 M€. Au plan national, le 1% Logement est ainsi intervenu dans 57 % des logements PLUS/PLAI produits en 2005. La quotité de logements réservés au sein des logements produits a représenté 23 %, et le montant moyen d'une réservation, en équivalent droits de suite, s'est élevé à 15 150€, et à 11 450 € hors Ile-de-France.

Il faut souligner que les résultats obtenus sont le fruit d'une mobilisation réelle des CIL/CCI et des Représentants régionaux désignés par l'UESL. Le succès de cette première année de gestion du concours «1% Relance» démontre que le nouveau

dispositif de concertation mis en place dans la convention du 27 octobre 2004 est opérant et que le Mouvement 1% Logement a su s'organiser au niveau territorial pour remplir collectivement ses engagements au titre du plan de cohésion sociale.

### ■ Et augmentation de l'enveloppe pour 2006

Pour 2006, tenant compte de l'augmentation de l'objectif de production fixé par le plan de cohésion sociale, l'enveloppe du concours «1% Relance» a été portée à 225 M€ avec une dotation initiale de 170 M€. La répartition régionale de cette dotation initiale a été arrêtée à la mi-décembre, en concertation avec la DGUHC. Cette répartition reconduit les dotations initiales de 2005, ajustées dans quelques régions pour tenir compte de la

production effectivement réalisée dans l'année et des variations d'objectifs de production entre 2005 et 2006.

Comme en 2005, le montant définitif de l'enveloppe et sa répartition seront ajustés au quatrième trimestre en fonction de la réalisation effective de l'objectif de production et de l'intérêt des opérations pour les salariés des entreprises.

### ■ De nouveaux accords avec des collectivités territoriales

Rappelons que le 1% Logement a souhaité s'inscrire dans le mouvement de décentralisation et établir une relation partenariale forte et durable avec les collectivités délégataires des aides publiques à la pierre, afin de faciliter la réalisation, à une échelle pertinente, des politiques locales de l'habitat.

Après les accords signés avec la ville de Paris, la Communauté urbaine de Brest Métropole et le Grand Nancy au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2005, de nouveaux accords ont été signés début 2006 avec la Communauté d'agglomération d'Orléans, le Grand Dijon et la Communauté urbaine de Rennes Métropole. ■

### ■ Mise en œuvre de l'ordonnance du 2 août 2005 sur le passage du seuil de 10 à 20 salariés

En application de cette ordonnance, le seuil d'assujettissement des employeurs à la PEEC a été relevé de 10 à 20 salariés, l'État s'étant engagé, dans des conditions déterminées en lois de finances, à compenser la diminution de ressources supportées par les CIL/CCI et résultant du relèvement de ce seuil, par un versement à l'UESL.

Ainsi, cette compensation financière permettra de maintenir les services du 1% logement aux salariés des entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés et qui ne sont plus assujetties au versement de la PEEC. Cette mesure est applicable à compter de la collecte versée au plus tard le 31 décembre 2006, au titre des salaires 2005.

[Cf. 1% Logement Juridique Info n° 5 - janvier 2006.](#)

## ■ Prêts « 1% Rénovation urbaine »

### 9 600 logements pour 62 M€ d'investissements locatifs engagés en 2005

Le dispositif a réellement pu être mis en œuvre à partir du mois de juillet, une fois défini en liaison avec l'ANRU les conditions de mobilisation des prêts «1% Rénovation urbaine» (cf. recommandation de l'Union du 8 juin et note d'application du 6 juillet 2005). Le bilan provisoire de la

gestion 2005 montre un engagement global évalué à 62,2 M€, se répartissant comme suit :

- 57,2 M€ pour 4 925 logements en reconstruction
- 5 M€ pour 4 671 logements en réhabilitation

Pour 2006, les orientations retenues en 2005 pour l'affectation de l'enveloppe de 170 M€ sont reconduites, à savoir :

- par priorité, les opérations de construction situées, en dehors des périmètres des sites ANRU ; sauf rares exceptions, et notamment pour Paris et les communes limitrophes pour lesquelles la configuration des projets et les contraintes locales ne permettent pas de répondre à cette exigence ;
- les opérations de réhabilitation des immeubles situés dans ces périmètres, en privilégiant les immeubles jouxtant ceux démolis ou reconstruits.

Par ailleurs, pour faciliter la mise œuvre de ces orientations, il a été décidé d'augmenter les quotités maximales de réservations locatives finançables au profit des salariés des entreprises.

### ■ Bonification des prêts PRU : 195 M€ versés à la CDC depuis 2002

En application de la convention État-CDC-UESL (3 mai 2002), les versements effectués par l'UESL à la CDC pour lui permettre de bonifier le taux des prêts PRU se sont élevés à 58 M€ en 2005, portant ainsi le total versé à 195 M€. Les débloquages de ces prêts effectués par la CDC se sont montés à 354 M€ en 2005, soit un total de 1 603 M€ pour une enveloppe fixée dans la convention de 2 300 M€ de prêts.

Une prorogation de cette convention pour la période 2006/2008 est prévue dans le cadre de l'enveloppe globale d'intervention du 1% Logement au titre du «renouvellement urbain».

## ■ Offre de services en réseau des CIL/CCI

### Une activité en forte progression par rapport à la première année de lancement

Les chiffres de l'année 2005 confirment la tendance constatée à la fin du premier semestre : les services CIL-PASS assistance et CIL-PASS mobilité connaissent une progression notable. Cette progression illustre bien l'adéquation de ces deux services aux besoins des salariés des entreprises qui versent le 1% Logement, et la mobilisation de la plupart des CIL/CCI, appuyés par les plates-formes de services.



#### ■ CIL-PASS assistance :

Depuis le lancement du service CIL-PASS assistance au 4<sup>e</sup> trimestre 2003, les CIL/CCI ont réalisé 11 236 diagnostics préalables, 7 613 engagements réciproques et 2 376 diagnostics complémentaires.

en nombre

CIL-PASS assistance	2004	2005	%
Diagnostics préalables	4 642	5 756	+ 24 %
Engagements réciproques	3 138	4 019	+ 28 %
Diagnostics complémentaires	1 006	1 282	+ 27 %



#### ■ CIL-PASS mobilité :

Depuis le lancement du service CIL-PASS mobilité au 4<sup>e</sup> trimestre 2003, les CIL/CCI ont traité 14 533 dossiers individuels représentant une facturation HT de 20,5 millions d'euros.

en nombre

CIL-PASS mobilité	2004	2005	%
Dossiers individuels	6 058	7 147	+ 18 %
Entreprises concernées	3 076	4 085	+ 33 %
Montants facturés HT en €	8 073 444	10 592 536	+ 31 %

#### ■ Et poursuite de la mise en œuvre de la certification interne

Rappelons que des audits d'efficacité réalisés par un cabinet indépendant, visant à mesurer le respect des exigences de qualité fixées par les référentiels, et à déterminer des axes d'amélioration permanente, ont commencé en novembre 2005. À ce jour, ils ont concerné toutes les plates-formes de services et 17 CIL/CCI ; ils se poursuivront jusqu'en décembre 2006 et porteront sur la totalité des CIL/CCI.

# ■ Évaluation des besoins en logements des salariés

## Guide pratique pour les CIL/CCI

La concertation, prévue par la convention du 27 octobre 2004 pour la mise en œuvre régionale du concours « 1% Relance » lors de réunions annuelles organisées sous l'égide des Préfets de région, entre les représentants désignés par l'UESL, les collectivités territoriales délégataires des aides publiques à la pierre et les organismes constructeurs de logements sociaux, vise à échanger toutes les informations utiles sur les priorités de chacun en matière de production de logements PLUS/PLAI d'une année. Dans ce cadre, les représentants de l'UESL expriment les attentes des salariés en matière de logements, notamment en terme de réservations locatives.

Parallèlement, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales va se traduire par une évolution importante des conditions dans lesquelles seront définies les politiques locales de l'habitat. En particulier, les besoins en logements des différentes catégories de ménages constituant la population devraient mieux être pris en compte. Pour le Mouvement 1% Logement, l'enjeu est donc d'apporter, dans les différentes instances locales compétentes dans le secteur

du logement, une réelle expertise sur les besoins spécifiques des salariés.

Les partenaires sociaux ont souhaité que l'UESL mette à la disposition des CIL/CCI un document leur permettant de s'engager dans les démarches d'évaluation des besoins en logements des salariés des entreprises du secteur assujetti et visant à mettre en place, sur chaque territoire retenu et de façon coordonnée, un outil collectif confortant la légitimité du 1% Logement auprès des élus et des partenaires locaux.

Ce guide, suivi par un groupe de travail composé de membres choisis sur proposition des représentants régionaux pour le concours « 1% Relance », a été élaboré avec l'appui du cabinet Développement-Construction. Il a été diffusé à l'ensemble des CIL/CCI lors de la RIAC du 1<sup>er</sup> mars. Des réunions ont été programmées dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre entre l'UESL et les représentants régionaux pour organiser dans chaque région le lancement des études d'évaluation. ■

*CIL/CCI : ce guide est mis en ligne sur uesl.fr  
espace pro « accès réservé »*

### ■ Avance LOCA-PASS et loi Scrivener

#### Formalisme à respecter pour l'envoi de l'offre de prêt

Les dispositions relatives au crédit à la consommation (loi Scrivener) s'imposant également au dispositif d'avance LOCA-PASS, l'octroi de cette avance doit systématiquement faire l'objet d'une offre de prêt signée par le prêteur, tout envoi d'offre de prêt non signée par le prêteur étant à proscrire. Toutefois afin de conserver une procédure rapide répondant aux exigences du produit, il est possible d'adresser au demandeur, une offre pré-signée à condition que le montant du prêt soit déterminable. De plus, le CIL/CCI peut maintenir une clause d'agrément, l'autorisant à refuser l'offre après examen du dossier complet (capacité à contracter, éligibilité à l'aide, production du bail, ...). ■

*CIL/CCI : dans le dossier de demande d'un passeport  
1% Logement doivent être indiqués les pièces indispensables  
pour l'instruction du dossier ainsi que les délais  
à respecter pour le dépôt du dossier complet.*

### ■ Avance LOCA-PASS, prêt PASS-TRAVAUX et ordonnance sur les services à distance

#### Exercice du droit de rétractation

L'ordonnance du 6 juin 2005 a fixé de nouvelles obligations aux fournisseurs de services financiers qui utilisent exclusivement des techniques de communication à distance : téléphone, internet, courrier postal ou électronique, ... soit une absence de contact direct avec le bénéficiaire potentiel. Applicables depuis début décembre 2005, ces mesures, qui concernent également les CIL/CCI, renforcent la protection des consommateurs en fixant notamment pour les crédits à la consommation, un allongement du délai de rétractation qui passe de 7 à 14 jours. Toutefois le demandeur a la possibilité de solliciter un commencement d'exécution à compter du 8<sup>e</sup> jour, permettant ainsi un déblocage des fonds plus conformes aux délais habituels, notamment pour l'avance LOCA-PASS et le prêt PASS-TRAVAUX. ■

*CIL/CCI : pour les précisions concernant le cas échéant  
d'autres produits du 1% Logement, et les mentions  
obligatoires à faire figurer dans les offres de prêts,  
reportez-vous à la note d'application du 3 janvier 2006.*

### ■ Derniers regroupements

Le CIL INTERLOGEMENT (Balma) et le CIL INTERLOGEMENT BTP ont fusionné en novembre sous le nom de **CIL INTERLOGEMENT**.

Le **CIL VAL de LOIRE** (Tours) a repris l'activité 1% Logement de la CCI de Loir-et-Cher.

*L'UESL compte désormais 128 associés collecteurs (108 CIL et 20 CCD), contre 203 (162 CIL et 41 CCI) à sa création.*

### ■ Distinctions

Dans la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2006 de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

a été promu au grade de Commandeur :

- **Daniel DEWAVRIN**, Président de l'UESL et Président d'Astria

ont été nommés au grade de Chevalier :

- **Alain BOCCARD**, Président honoraire de la Caisse de Lyon
- **Jean-Luc BERHO**, Vice-Président de l'UESL, représentant permanent de la CFDT au CA de l'UESL
- **Claude COURTY**, représentant permanent de la CFE-CGC au CA de l'UESL
- **Michel DUFFAU**, Président du CIL du Béarn.

Dans la promotion du 14 novembre 2005 de l'Ordre national du Mérite,

a été nommé au grade de Chevalier :

- **Philippe JOURDAIN**, Directeur Général du CIL ENTREPRISES.

### ■ Nominations

- **Pierre BINET DE VAUXCLAIRS**, Président du CIL Sud 59 (Valenciennes) en remplacement de Dominique OLRÉ.
- **Michel DE LA VIGNE**, Président du CIL de la Martinique (Fort-de-France) en remplacement de Alex HUYGHUES-DESPOINTES.
- **Jean-Luc FOURNIGAU**, Président du CIL de la Sarthe (Le Mans) en remplacement de Bernard GAUTIER.
- **Claude GIVON**, Président de CILiance (Mont-Saint-Aignan) en remplacement de Serge MIRAY.
- **Jean-Marie JAGER**, Président de CILGERE NORD (Dunkerque) en remplacement de Jacques GARIN.
- **Jean MARTIN**, Président de PLURIAL (Reims) en remplacement de Maurice BENOIST.
- **Christian ROCHE**, Président du CILOVA (Compiègne) en remplacement de Michel DESPEREZ.
- **Auguste TISON**, Président de l'URCIL Nord-Pas-de-Calais (Villeneuve d'Ascq) en remplacement de Michel AUBECQ.
- **Jean-André CHARPENTIER**, Directeur Général du CIL Unilogi (St-Quentin) en remplacement de Christian BOUQUET, et **Mélanie PREVOST**, Directrice.
- **Eric EGLER**, Directeur Général de la CCI de Libourne en remplacement de Marc AUGÉ.
- **Yves CANVILLE**, Directeur du CILR (Roanne) en remplacement de Annie CORDIER.
- **Christian DOUHET**, Directeur de la CCI du Cantal (Aurillac).

## En bref

### ■ Guide du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme : un outil pour les élus locaux

Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le ministère délégué au Tourisme et l'UESL ont réalisé ce premier guide qui présente de façon concrète le nouveau dispositif mis en place, à titre expérimental, par l'État et le 1% Logement pour répondre à la demande spécifique des salariés saisonniers dans les stations touristiques. Rappelons que la convention État/UESL

du 15 juillet 2004 prévoit des mesures exceptionnelles destinées à accroître l'offre de logements décentés pour les salariés saisonniers du tourisme, avec pour objectif 1 000 places supplémentaires par an.

Véritable vade-mecum, il met notamment en avant des exemples d'opérations reproductibles illustrant ainsi le rôle de chaque intervenant : collectivités locales, État, organismes du 1% Logement, groupements d'employeurs, bailleurs sociaux...

Cf. communiqué de presse conjoint - 26 janvier 2006 -

[www.uesl.fr/espace\\_professionnels/documentation](http://www.uesl.fr/espace_professionnels/documentation)

### ■ Une nouvelle adresse pour l'UESL et ACCIL-Formation

L'UESL est installée depuis le 30 janvier dans ses nouveaux locaux situés au 9<sup>e</sup> étage de l'Heron Building 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14. Les n° de téléphones et de télécopies restent inchangés. Tous les collaborateurs sont dorénavant dotés d'une messagerie individuelle, dont l'adresse est composée comme suit : initiale du prénom. nom sans tiret ni apostrophe ni espace@uesl.fr.

ACCIL-Formation a emménagé à la même adresse, et se situe au RDC.

## ACCIL-Formation

### ■ 1 stage sur la démarche qualité

#### Introduction à une démarche qualité

Comment aborder une démarche de qualité en en mesurant les enjeux et les conséquences.

➤ 15 juin 2006

Animateur : Frédéric JOUFFRE - Consultant

### ■ 1 nouveau stage pour les collaborateurs chargés de la mobilité

#### Les prêts et aides du 1% Logement à la mobilité résidentielle

➤ 28 septembre 2006

Animateur : Paul OLESZCZAK - Conseiller Logement

### ■ 2 stages sur la gestion des réservations

#### Comment optimiser la gestion des réservations locatives

Éléments d'analyse pour une gestion performante des réservations

➤ octobre 2006

Animatrice : Marie-Noëlle PRAX - Consultant, spécialiste du logement social

#### Les réservations locatives : caractéristiques et modalités d'attribution

Connaître toutes les gammes de logements réservés pour mieux instruire les dossiers des demandeurs

➤ 18-19 octobre 2006

Animatrice : Pascale HERMANN - Juriste Conseil en formation

### ■ 2 stages pour les nouveaux chargés de comptabilité

#### Les incidences comptables des conventions entre l'Etat et l'UESL

➤ 12 octobre 2006

Animateurs : Valérie BONNEL - UESL et Jean-Marc CATOIS - Expert comptable

#### Les outils de la gestion prévisionnelle

Tous les éléments à prendre en compte pour établir les documents prévisionnels

➤ 13 octobre 2006

Animateurs : Valérie BONNEL - UESL et Jean-Marc CATOIS - Expert comptable

### ■ Pour vous inscrire, adressez-vous à :

- Françoise DEMARET ☎ 01 44 85 81 50
- Sonia FARES ☎ 01 44 85 81 55

L'ensemble du catalogue des formations est consultable sur le site internet :

**[www.uesl.fr](http://www.uesl.fr) "espace pro"**

Éditée par l'UESL

Directeur de la publication :  
Bertrand Goujon

Rédactrice en chef :  
Anne du Boucher

Conception et réalisation :  
PANAME Corporate